

Sommaires de jurisprudence



Jean-Louis Guillot

Bourse et finance

Parts de SCPI investies dans un contrat d'assurance vie. Demande de remboursement en numéraire (non). Responsabilité de la banque pour manquement au devoir de conseil (non)

*Tribunal de grande instance de Paris - 9^e chambre - 2^e section,
du 15 janvier 1999
Aff. Daban-Haurou c/Socapi et CIC.*